REPUBLIQUE FRANCAISE

XXXXXXXXXXXXXXXXX

MAIRIE DE SAINT -YBARS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales)

Le Mardi 19 Avril 2016A 20h30

Affiché le 13 Avril 2016

XXXXXXXXXXXXXXXXX

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal de la séance du 14 Mars 2016,
- Délibération pour le vote des quatre taxes de l'année 2016,
- Vote du Budget Primitif 2016,
- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la commune de SAINT-YBARS d'un agent de la Mairie de MARLIAC,
- Délibération pour l'amortissement des subventions d'équipements versées en 2015,
- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de travaux sous mandat pour l'année 2016 avec la Communauté de Communes de la Lèze,
- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subventions pour les travaux de la deuxième tranche de la restauration du clocher auprès des divers financeurs DRAC, Conseil Régionale Midi Pyrénées Languedoc Roussillon et Conseil Départemental de l'Ariège,
- Délibération pour la désignation des entreprises adjudicataires pour les travaux de restauration du clocher,
- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à verser, à la Communauté de Communes de la Lèze, le fonds de concours pour l'achat de bacs de collecte des déchets ménagers,
- Délibération pour autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux de restauration du clocher (année 2016 et 2017)
- Questions diverses.

Le Maire